

« Je n'aurai pas la naïveté d'empêcher le gouvernement de commettre de nouvelles fautes, car les fautes que commet l'empire, c'est la République qui en profite. »

Vainement des discours ou persuasifs, ou passionnés furent prononcés contre la demande d'autorisation de poursuites. L'assemblée tenait à réaliser la parole de Danton, et à devenir une *assemblée entamée*. Après les orateurs de la gauche, un des serviteurs de l'empire, le vieux et original marquis de Piré, esprit bizarre, mais cœur honnête, demande qu'on ne poursuive pas un collègue. « Donnez la liberté, disait-il. Lâchez tout ! *Sic itur ad astra !* » Et il ajoutait pour rassurer le gouvernement, pour lui montrer que la révolution n'était plus à craindre si le pays trouvait la liberté : « Je propose qu'au lieu d'avoir une garde si nombreuse au Corps législatif, M. le président se contente de faire mettre à la place du rideau vert, qui est au-dessus de sa tête, le tableau de Boissy d'Anglas saluant la tête de Féraud, avec cette inscription pour les faubourgs : *Venez-y donc maintenant !* » Peine perdue. Les clameurs de la majorité couvraient la voix de M. de Piré, comme elle avait couvert celle de M. Emmanuel Arago et de M. Gambetta, et, en dépit de la prédiction de M. de Piré, le temps n'était pas loin où le 1^{er} prairial aurait un pendant, mais un pendant non tragique qui devait s'appeler le 4 septembre.

Il semblait d'ailleurs que les ministres eux-mêmes prissent le soin de hâter la venue de ce jour de courroux populaire. Dès le lendemain de la séance où deux cent vingt-deux contre trente-quatre sur deux cent cinquante-six votants autorisaient les poursuites demandées contre M. Rochefort, M. Gambetta, revenant à la charge, relevait, dans le discours prononcé la veille par M. Ollivier, un mot qui l'avait blessé et rappelait publiquement le ministre à l'honneur. Il semblait qu'après s'être vanté de tenir le pouvoir sans être « forcé de verser une goutte de sang », M. Ollivier se plût à en appeler l'effusion. Toute son attitude, tous ses actes étaient provoquants et cela justement à l'heure où le meurtrier d'Auteuil imposait à l'empire et à ses serviteurs une modestie confuse et un silence prudent.

L'opinion publique, en effet, violemment surex-

citée, oubliait la politique quotidienne pour ne se rappeler que le fait horrible dont le retentissement avait fait tressaillir le monde; et un rédacteur de la *Marseillaise* pouvait, sans soulever l'indignation, réclamer, à propos de l'exécution de Troppmann, l'exécution de Pierre Bonaparte.

« La porte de la prison s'ouvre, disait-il en décrivant l'agonie du meurtrier de la Villette. Et ce sinistre bout d'homme apparaît, la face ballottant sur la poitrine. Les deux aides le soutiennent par dessous le coude; on croit entendre sur le pavé le frottement de ses pieds attachés. Vingt-cinq mètres à traverser avant d'arriver à la machine!... Il y a dix marches à monter; il lui faut les gravir l'une après l'autre. Comment le peut-il? Ce n'est plus qu'une membrane humaine, c'est une guenille qui s'affaisse et qu'on regonfle d'un coup de poing. Saisi, garrotté, couché, le cou pris entre les rainures! Sa langue balaye ses lèvres pour y trouver un peu de fraîcheur. » Un reflet d'acier remue, puis, passe en l'air un bruit mou, celui d'un plomb tombant « sur une éponge... »

« C'est fini », disait l'écrivain. Puis, il ajoutait cette interrogation sinistre :

« Et l'autre?... »

Telle, au 18 janvier 1870, était l'opinion frémissante, inquiète, nerveuse, prête à tous les excès et à toutes les aventures, effrayée de la révolution, mais dégoûtée de l'empire et n'attendant qu'un prétexte pour marcher délibérément au combat ou se jeter effarée dans une complète réaction.

Il suffisait, pour qu'elle se décidât, d'une victoire du parti d'action ou d'une victoire de l'empire. La bataille engagée était donc ajournée. Mais la révolution et l'empire la voulaient livrer d'une façon bien différente: le parti d'action allait tenter la fortune d'une rencontre à main armée; l'empire, au contraire, allait faire donner les gros bataillons du suffrage universel sagement discipliné et faussé, et répondre par ce qu'il appelait le coup de foudre du pébliste.

Le pays, au surplus, avant d'en arriver là, devait, en peu de mois et, l'on peut dire, en peu de jours, passer par des émotions nouvelles et de nouvelles épreuves.



M. Rochefort

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES DU CHAPITRE III

N. 1.

Vermorel et M. Rochefort.

A M. ROCHEFORT.

Monsieur,

Je me réserve de flétrir, comme elle le mérite, l'abominable accusation que vous avez formulée

contre moi, hier, au Corps législatif, et d'en obtenir justice.

Et je vous somme de produire immédiatement, devant un jury composé de citoyens honorables et connus dans la démocratie, les preuves qu'il est de votre devoir de fournir.

Il faut qu'il ne reste aucun doute, aucun soupçon sur mon honnêteté.

Je vous livre toute ma vie publique et privée.
Je vous prévins que, quelles que soient votre réponse et votre conduite, la lumière sera faite, — et complète.

A. VERMOREL.

A M. VERMOREL.

Monsieur,

En répondant au garde des sceaux que vous passiez pour avoir certaines attaches de police, je n'ai fait que répéter ce que vous avez mis vingt fois sur le tapis dans les réunions publiques.

« On m'a accusé d'être le moucharde de M. Rouher, » vous êtes-vous écrié devant moi à plusieurs reprises; ce qui prouve incontestablement que vous passez, vous républicain exalté, pour avoir eu des rapports avec le gouvernement qui est pour nous la police; car entre M. Rouher et M. Pietri, un homme aussi radical que vous êtes ne peut établir aucune différence.

Si, en effet, vous n'êtes pas suspect au parti, pourquoi les principaux rédacteurs de la *Réforme* l'ont-ils quittée dès que vous y êtes entré?

Vous avez été obligé d'avouer vos accointances ministérielles, le jugement est donc rendu depuis longtemps par l'opinion publique à votre égard. Vous pouvez néanmoins former à votre aise un jury d'honneur. Je souhaite même qu'il vous acquitte.

Quant à moi, j'ai assisté à tous les efforts que vous ne cessez de faire pour jeter le trouble et la division dans le parti. Et tant que vous écrirez des articles à ce point odieux, que le ministre de la justice les prend à témoin du haut de la tribune, comme preuve de la culpabilité du député qu'il veut faire condamner, j'userai du droit qui m'appartient de demander d'où ils sortent et d'en qualifier publiquement l'auteur qui, après s'être associé autrefois avec M. Rouher et M. de La Valette, s'associe aujourd'hui avec M. Émile Ollivier.

HENRI ROCHEFORT.

N. 2.

M. Gambetta et M. Émile Ollivier.

Session du Corps législatif du 18 janvier 1870.

... S. Exc. M. Émile Ollivier, garde des sceaux. — Je demande la parole pour un fait personnel. Je regrette de n'avoir pu assister au commencement de la séance. On m'a dit que M. Gambetta s'était plaint de ce que j'aurais ajouté au *Journal officiel* un mot au discours que j'ai prononcé hier.

M. Gambetta. — Lorsque vous exprimiez le vœu de quitter le pouvoir sans avoir versé une goutte de sang, je vous ai interrompu en disant qu'il vous suffirait pour cela d'avoir un éclair de bon sens, et de retirer la demande de poursuites. Vous m'avez répondu : « Il vous faudrait à vous un éclair de pa-

triotisme; » je n'ai pas entendu les mots : « et de conscience, » que je trouve au *Journal officiel*.

C'est contre ces derniers mots que j'ai protesté; j'ai dit que je ne voulais pas en votre absence qualifier avec énergie votre réponse, mais puisque vous êtes présent, je dis que, partisan des discussions aussi libres et même aussi passionnées, que comportent les intérêts en jeu, je ne reconnais à personne le droit d'exprimer une appréciation sur ma conscience, et j'ajoute que je vous accorde moins qu'à tout autre ce droit, votre conscience étant trop mobile et trop variable pour vous l'obtenir. (Bruyantes réclamations.)

M. le garde des sceaux. — Messieurs, il est des injures au-dessus desquelles j'ai le droit de me tenir (Très-bien, très-bien!) sans croire que j'aie pu en être atteint; je ferai remarquer à M. Gambetta qu'il donne aujourd'hui un exemple de plus des contradictions qui sont dans sa conduite et dans ses paroles. Il s'arroge le droit de juger les autres, et à chaque séance il s'exprime d'une façon injurieuse et violente. A toutes ses paroles blessantes, nous répondrons avec modération. J'ai dit à M. Gambetta que si sa conscience n'était pas troublée par la passion, il n'aurait pas prononcé les tristes paroles qu'il vient de faire entendre. (Vive approbation sur un grand nombre de bancs.)

M. Gambetta. — Je répondrai... (Aux voix! aux voix!) ... Il me semble impossible qu'après que j'ai posé si loyalement la question (Interruptions), vous refusiez de m'entendre. Je vais faire à M. le ministre une réponse décisive : non, je ne vous ai pas adressé une injure, je vous ai seulement rappelé qu'il ne vous appartenait pas, à vous, d'attaquer ma conscience. (Vives protestations.)

... M. Ollivier a compris qu'il fallait déplacer la question et il m'a prêté le rôle d'agresseur, qui ne m'appartient pas. J'ai dit et je répète qu'à une conscience mobile comme la vôtre, je ne reconnais pas de juridiction sur la mienne. (Bruit.) Je ne vous conteste pas le droit de changer d'opinion, mais il y a une chose que vous n'expliquerez jamais, c'est que votre changement a coïncidé avec votre fortune. (Exclamations.)

M. le garde des sceaux. — Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de justifier de la certitude inébranlable de ma conduite. (Vive approbation.)

M. Gambetta. — Vos électeurs vous ont déclaré indigne. (Exclamations.)

M. le garde des sceaux. — Dès le premier jour de mon entrée dans la vie politique, dès mon premier discours dans cette enceinte, en 1857, savez-vous quel est le but que j'ai poursuivi? et il ne s'agissait certes pas pour moi de fortune alors, pas plus qu'il n'en est question aujourd'hui; car l'exercice du pouvoir dans les circonstances où nous sommes est une mission...

M. Gambetta, avec animation. — C'est de la courtoisie. (A l'ordre! à l'ordre!)

M. le garde des sceaux. — Si vous aviez davantage le sentiment de la réalité et de la justice, vous sauriez que l'exercice du pouvoir dans les circons-

tances actuelles est un lourd fardeau qu'on n'accepte que par dévouement, et parler de la fortune, ce serait montrer que soi-même, on fait de la politique une occasion de fortune. (Mouvements divers.)

... Je le dis, non pour cette assemblée qui n'en a pas besoin, non pour le pays qui n'en a pas besoin davantage, mais pour qu'il ne puisse être admis qu'en ma présence certaines affirmations ont pu se produire sans que j'y aie répondu. Dès 1857, je n'ai poursuivi qu'un seul but : la liberté!

M. Gambetta. — Vous vous êtes dit républicain!

M. le garde des sceaux. — La liberté, par les moyens réguliers et constitutionnels. Dès 1857, j'ai travaillé, pour éviter une nouvelle révolution, dont j'ai prévu dès le premier jour quels seraient les terribles désastres. (Oui! oui! — Très-bien!)

M. Jules Ferry. — Alors vous nous trompiez? (Exclamations.)

M. le garde des sceaux. — Depuis 1857, je n'ai eu d'autre pensée que de conformer ma conduite aux nobles paroles d'un homme qui a su remplir de grands devoirs, les paroles du général Cavaignac refusant le serment parce que, disait-il, il avait horreur des réticences et arrière-pensées : je suis resté fidèle à mon serment.

Oui, dans cette enceinte, une fois, je me suis dit républicain. Dans quelles circonstances? C'était en 1861, après le décret du 24 novembre. J'ai dit à l'empereur : « Sire, donnez la liberté, et, moi qui suis républicain au moment où je parle, j'aiderai et j'admurerai. » L'empereur a donné la liberté, j'exécute ce que j'avais promis en 1861. L'empereur a fait appel à mon dévouement pour servir la liberté. Ce dévouement, il l'a tout entier, et, en me montrant fidèle à ma promesse de 1861, j'ai fait un acte de patriotisme dont je m'honore. (Applaudissements répétés. — La clôture! la clôture!)

M. Gambetta. — La clôture n'est pas possible. demandez à M. Ollivier lui-même.

M. le président Schneider. — Nous n'avons pas à faire appel à tel ou tel orateur. La clôture est demandée par la Chambre, je dois la mettre aux voix.

M. Gambetta. — Le règlement dit qu'un membre de l'assemblée peut toujours être entendu après un ministre. (Aux voix! aux voix!)

M. Gambetta prononce au milieu du bruit et avec véhémence quelques paroles qui n'arrivent pas jusqu'à nous... (Cris : à l'ordre! à l'ordre! — Bruit confus.)

M. le président Schneider. — Monsieur Gambetta, je vous rappelle à l'ordre, non pour vos paroles que je n'ai point entendues, mais à raison du trouble que votre véhémence jette dans cette assemblée. (Très-bien!)

M. Ferry. — C'est la véhémence d'une conscience honnête.

M. le président Schneider. Je ne mets en doute la conscience de personne.

M. Gambetta. — Je l'espère bien. (Aux voix! aux voix!)

La clôture de l'incident est mise aux voix et prononcée.

M. Gambetta. — La clôture! c'est toujours votre réponse. C'est une réponse misérable! (Exclamations.)

M. le président Schneider. — Je rappelle M. Gambetta au calme qui est nécessaire dans cette enceinte.

M. Gambetta. — L'indignation exclut le calme.

M. le président Schneider. — Ne laissez pas votre indignation se répandre en paroles violentes; je demande ici le respect de chacun pour tous et de tous pour chacun. (Très-bien! très-bien!)